



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Taux d'adhésion de 94 % des résidents de Malartic au Guide de cohabitation Bilan du volet rétroactif du Programme de compensation

Malartic, le 9 décembre 2016 – La période d'inscription au volet rétroactif du *Programme de compensation des impacts et des inconvénients* prévue au Guide de cohabitation a pris fin le 30 novembre dernier avec 3 082 résidents inscrits, pour un taux d'adhésion total de 94 %¹. Le *Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic* qui a élaboré le Guide de cohabitation tient à dresser le bilan complet de ce jalon important.

« Le niveau d'adhésion que connaît le Guide de cohabitation est le résultat d'une grande démarche participative axée sur l'information, la consultation, la concertation et la contribution des citoyens, des groupes d'intérêt et des acteurs du milieu malarticois. », de déclarer d'emblée M. Serge Blais, directeur général de la mine Canadian Malartic. « Trouver entre nous une solution arrimée aux besoins de la communauté a été notre objectif depuis le jour un. Nous souhaitons que ce signal fort soit entendu comme un engagement d'ouverture et un appel à travailler tous ensemble dans le futur. », de conclure M. Blais.

- Le bilan chiffré -

Programme de compensation :

- 3 082 résidents² de Malartic inscrits, soit 94 % de la population
- 3 592 personnes³ au total inscrites pour la période rétroactive
- 5 657 679 \$ ont été versés en compensation jusqu'à présent (d'autres versements sont à venir en décembre)

Lignes directrices encadrant l'acquisition :

- 40 dossiers d'acquisition ouverts
- 7 propriétés déjà acquises

« Le conseil municipal de Malartic est ravi du taux d'adhésion au Guide de cohabitation et considère que cette forte réponse de la population constitue une assise solide sur laquelle nous pouvons construire et consolider un avenir commun. », de souligner M. Martin Ferron, maire de la ville de Malartic. « Nous sommes conscients des défis qu'il reste encore relever à Malartic, mais aujourd'hui, nous lançons un message commun et rassembleur. », de poursuivre M. Ferron.

¹ Pourcentage obtenu en fonction du nombre total de réclamations individuelles faites par les résidents de Malartic, soit trois mille quatre-vingt-deux (3 082) en considérant la population de Malartic au nombre de trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze (3 294). (Source : site web du Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire).

² Représente les réclamations individuelles totales faites au Programme de compensation par des résidents actuels de Malartic.

³ Inclut les réclamations des non-résidents et résidents de Malartic.

- Des propriétés comparables accessibles -

Le Groupe de travail a reçu à la fin du mois de novembre le rapport d'analyse complémentaire de M. Richard LaHaye, président de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, qui conclut que non seulement tous les propriétaires de Malartic sont gagnants de la présence de la mine, mais qu'il est aussi tout à fait possible pour les propriétaires de la Zone A de vendre leur propriété et de se reloger dans une résidence comparable ailleurs dans la MRC.

Le rapport d'analyse de M. LaHaye est disponible sur les sites Internet des membres du Groupe de travail.

- Les prochaines étapes clés -

1. Réflexion du Groupe de travail sur le prolongement du volet rétroactif du Programme de compensation;
2. Les divers acteurs et groupes d'intérêts locaux seront appelés à se rencontrer en janvier 2017 afin d'établir une démarche concertée pour élaborer un plan d'action intégré quant à la question de la revitalisation à Malartic;
3. Au premier trimestre de 2017, la mise en œuvre de la prochaine période de réclamation du Programme de compensation couvrant les derniers six mois de 2016, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

« Bien que ce bilan donne le ton pour la poursuite du travail amorcé avec la population et les intervenants de Malartic, le modèle du Groupe de travail doit maintenant être adapté en fonction des besoins soulevés par la question de la revitalisation de Malartic. », de mentionner M. Jacques Saucier, président du Comité de suivi Canadian Malartic. « Dès janvier, chaque partie intéressée à Malartic doit être appelée à jouer son rôle dans ce projet. », de conclure M. Saucier.

- 30 -



Jacques Saucier
Président
819 757-2118
info@comitesuivicm.org



Martin Ferron
Maire
819 757-3611
info@ville.malartic.qc.ca



Marie-Pier Beaucage
Conseillère en communication
819 757-2225, poste 2024
mpbeaucage@canadianmalartic.com